



LIVRET D'ACCUEIL



Fondé en 1876, Saint Michel de Picpus est un ensemble scolaire privé en contrat d'association avec l'Etat. Il relève de l'enseignement catholique et, dans ce cadre, de la tutelle de la Congrégation de Sainte-Croix.

Ce livret d'accueil a été réalisé par l'APEL afin que tout nouvel élève et ses parents puissent disposer d'informations indispensables à sa bonne intégration dans l'établissement. Toute l'équipe de l'APEL Saint Michel vous souhaite la bienvenue dans l'établissement et une bonne rentrée scolaire

Qu'est ce qu'un OGEC ?

C'est une association loi de 1901 regroupant des volontaires et des parents d'élève, tous bénévoles.
L'OGEC assure la personnalité juridique et morale de l'établissement.

Quel est le rôle de l'OGEC ?

- la gestion financière et comptable de l'établissement
- l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier
- La fonction d'employeur du personnel non enseignants (chef d'établissement, RPE, personnel administratif ...)

Quelle est la composition de l'OGEC ?

Le conseil d'administration d'un OGEC est constitué:

- De Personnes élues (le Président, le Trésorier, le secrétaire ...)
- De membre de droit des instances de l'enseignement catholique dont le représentant de la tutelle congréganiste et le représentant de l'APEL de l'établissement.
- Du chef d'établissement : au quotidien, délégation de gestion est donnée par écrit au chef d'établissement. Ce dernier est associé au fonctionnement de l'OGEC et est invité à toutes les réunions (AG, CA et bureau de l'OGEC).
- Le Président de l'APEL

Quelles sont les responsabilités de l'OGEC ?

L'OGEC en lien avec le chef d'établissement a trois types de responsabilité.

➤ Une responsabilité juridique

L'OGEC assume juridiquement la gestion de l'établissement et entretient des relations avec les tiers (autorités administratives, collectivités).

Le chef d'établissement engage l'association vis-à-vis des tiers par délégation.

➤ Une responsabilité sociale

L'OGEC

- recrute et licencie les personnels de droit privé. (en accord avec le chef d'établissement)
- co-signe les contrats de travail
- s'assure de l'application de la législation sociale en lien avec le chef d'établissement
- étudie les propositions d'évolution du personnel établies par le chef d'établissement

Le chef d'établissement

- exerce l'autorité de l'employeur sur les personnels de droit privé, et, en tant que cosignataire du contrat d'association, l'autorité hiérarchique sur les personnels enseignants sous contrôle de l'autorité académique
- recrute les personnels et co-signe les contrats
- constitue & anime les équipes
- gère les instances représentatives du personnel ...

➤ Une responsabilité économique et financière

L'OGEC arrête le plan pluriannuel d'investissement et les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et accompagne le chef d'établissement pour les enjeux et arbitrages majeurs.

Le chef d'établissement propose, ordonnance et exécute le budget de l'établissement

Renseignements d'ordre financier

L'inscription d'un élève dans un établissement privé sous contrat d'association entraîne pour les familles des conséquences financières.

Conformément à la Loi Debré, les dépenses de l'établissement sont couvertes par :

- **l'Etat** pour la rémunération des enseignants contractuels
- **les collectivités locales** par le versement d'un forfait prenant en charge une partie des frais de fonctionnement
- **les familles** pour les dépenses autres, notamment, l'immobilier, l'acquisition du matériel l'équipement au caractère propre de l'établissement, le personnel autre que les enseignants.
- **la cotisation à l'APEL** ; cette cotisation n'est prélevée qu'une seule fois pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés à Saint Michel. L'utilisation de cette cotisation est présentée chaque année aux parents lors de l'assemblée générale de l'APEL.

En revanche, la contribution des familles ne prend pas en compte les voyages scolaires et les classes de découverte susceptibles d'être proposés durant l'année, de même que les retraites organisées dans le cadre de la pastorale.

Les bourses nationales & allocations de rentrée scolaire :

Saint Michel de Picpus est un établissement associé à l'État par contrat. Ses élèves peuvent à ce titre percevoir les bourses dans les mêmes conditions que dans les établissements publics. Pour l'allocation de rentrée scolaire, celle-ci est attribuée sous condition de ressources par la Caisse des Allocations Familiales.

Vous pouvez les contacter le 0821 010

Coordonnées utiles

Directrice du Collège et du Lycée : Mme Marie Caroline CAPRON

Directeur adjoint : Mr Olivier POUSSE

Secrétariat de la directrice: Mme Patricia ORTEGA

portega@smpicpus.fr

Les Responsables pédagogique et d'éducation :

6ème: Mme Yasmine FAUCONNIER

yfauconnier@smpicpus.fr

5ème: Mme Estelle ERGUY-BATTE

eerguy@smpicpus.fr

4ème: Mme Karine MANCEAU-CAUMON

kcaumont@smpicpus.fr

3ème : Mr Thierry OSMONT

tosmont@smpicpus.fr

2nde: Mme Domitille MONFORT

dmonfort@smpicpus.fr

1ère-terminale: Mme Marianne CROGNY

mcrogny@smpicpus.fr

Infirmière scolaire : Mme Sarah RAYMOND

sraymond@smpicpus.fr

Responsable administratif et financier : Mr J. FOUACHE

jfouache@smpicpus.fr

Site : <http://www.saint-michel-de-saint-mande.fr/>

10 ter rue Jeanne d'Arc

94165 SAINT MANDE CEDEX

01.43.74.79.52

L'APEL de l'établissement, association de parent d'élève, est animée par des parents bénévoles qui collaborent activement aux projets éducatifs de l'établissement.

A Saint Michel, le conseil d'administration est composé de maximum 18 parents élus lors de l'Assemblée Générale.

L'APEL agit et s'implique dans la vie de l'établissement scolaire et a la responsabilité de représenter les parents, au sein de l'établissement comme auprès des responsables de l'Institution scolaire et des pouvoirs publics.

Membre de la communauté éducative, elle siège au conseil d'établissement, contribue à l'élaboration du projet éducatif de l'établissement et veille à sa mise en œuvre réelle.

L'APEL ne fait pas qu'animer la vie de l'établissement, elle est également fière et heureuse d'organiser les fêtes qui ponctuent l'année scolaire.

Elle siège au conseil d'administration de l'OGEC (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) pour donner son avis de représentant de parents d'élèves sur la gestion de l'établissement.

Les principales actions de votre APEL Saint Michel de Picpus :

- Organisation de rencontres parents professeurs
- Présence aux conseils de classe
- Animation de l'équipe des parents correspondants
- Accompagnement des parents lors des conseils de discipline
- Représentation des parents aux commissions d'appel
- Animation du bureau d'information et d'orientation
- Organisation de conférences sur l'orientation
- Organisation de conférences sur des thèmes de société
- Organisation chaque année d'un forum des métiers
- Accueil des nouveaux parents lors de sorties festives

...

Famille et Éducation, le magazine de l'APEL, propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

L'APEL se réunit en Assemblée Générale tous les ans en Octobre, Novembre. Il est important de venir car votre participation permet de faire entendre votre voix mais aussi vos suggestions.

Présidente : Béatrice GRANJEAN

apel@apelsaintmichel.org

APEL

10 ter Rue Jeanne d'Arc

94160 Saint Mandé

Les réunions de rentrée

Dans la première quinzaine du mois de Septembre sont organisées des réunions dites « de rentrée » pour chaque niveau et qui se déroulent en deux temps . Ces réunions sont des sources d'informations importantes.

➤ **En séance plénière**, une présentation générale du chef d'établissement, du responsable pédagogique et éducatif du niveau de votre enfant, du médecin scolaire, de l'APEL et son responsable de cycle.

A cette occasion vous pourrez faire acte de candidature en qualité de parent correspondant (voir rôle ci- dessous)

➤ **Dans la classe de votre enfant**, vous assisterez à une présentation du professeur principal et de chacun des professeurs de la classe pour présenter les programmes et les exigences de chaque matière.

École Directe

En début d'année, l'établissement vous communiquera un code que vous pourrez utiliser tout au long de la scolarité à St Michel. Votre enfant disposera également d'un code qui lui est personnel et qui lui permettra notamment de communiquer avec ses professeurs.

Vous y trouverez notamment :

- les absences et retards
- le cahier de texte
- les notes
- les bulletins de notes
- une messagerie
- la situation du compte
- la facture de scolarité
- le paiement en ligne

Il est indispensable de consulter régulièrement École Directe pour rester en lien avec le quotidien de la vie au sein de l'établissement.

Le responsable pédagogique et éducatif (RPE)

Le responsable pédagogique est l'interlocuteur privilégié des élèves : questions d'emploi du temps, de stages, problèmes personnels, problèmes de relations avec les enseignants, décrochage, etc. Il s'occupe de la « vie scolaire » de l'élève (absences, retards, organisation journalière)

Il est le lien entre l'administration et les enseignants.

Il contribue à l'organisation des DST, Brevet Blanc, Bac Blanc, Brevet, Bac.

Là encore, c'est une personne clef que vous pouvez solliciter si vous avez besoin de lui faire part d'un problème que rencontre votre enfant.

Le professeur principal

Chargé du suivi et du bilan individuel de chaque élève, il recueille auprès de l'équipe éducative les informations nécessaires.

Il aide le collégien ou le lycéen à se fixer des objectifs et à s'auto évaluer.

Responsable du dialogue avec les familles, le professeur principal les associe au maximum pour amener progressivement les élèves à devenir acteurs de leur orientation.

Il ne faut pas hésiter à le solliciter pour l'informer de problématique individuelle ou familiale que rencontre votre enfant.

Vous pourrez prendre RDV soit via son adresse mail, via école directe, via le cahier de correspondance, soit en appelant le standard de l'établissement.

En classe de 3ème et au lycée, il accompagne les jeunes dans leurs choix d'orientation

Le Délégué de Classe

En début d'année, il sera procédé aux élections des délégués de classe : 2 titulaires et 2 suppléants. Cette élection est organisée par le professeur principal.

➤ **Avant le conseil de classe** : Chaque trimestre, les délégués de classe se réunissent avec le professeur principal.

L'objectif est de faire le bilan du trimestre avant le conseil de classe. Chacun peut y donner son avis sur l'ambiance de la classe ou l'organisation du travail. Toutes les questions posées en lien avec le travail scolaire et la classe à ce moment seront restituées par les délégués lors du conseil.

➤ **Pendant le conseil de classe** : ils siègent au conseil de classe. (sauf en 6è et 5è où ils n'assistent qu'au tour de table général) Ils vont alors parler de ce qui a été dit lors de la réunion de préparation et notent les réponses apportées. Lorsqu'ils disposent d'informations importantes au sujet d'un élève, les délégués peuvent intervenir en conseil de classe pour en parler aux professeurs.

➤ **Après de conseil de classe** : Devant la classe, les délégués vont faire un compte-rendu de ce que les professeurs ont dit à propos de l'ensemble de la classe.

Les délégués de classe peuvent être aussi sollicités pour assister au conseil de discipline d'un de leur camarade.

Les délégués reçoivent une formation sur le rôle du délégué, la tenue des conseils et aussi des réponses aux questions qu'ils se posent.

Votre enfant a été élu délégué de classe ? Vous ne pourrez pas accéder à la mission de parent correspondant. L'APEL privilégie la candidature d'un enfant qui souhaite prendre des responsabilités de délégué à celle de son parent candidat.

Le parent correspondant

Il faut faire acte de candidature en début d'année au moment des réunions de rentrée selon les modalités indiquées par l'APEL.

Une fois les candidatures réceptionnées l'APEL établit les listes en nommant deux parents correspondants titulaires suppléants par classe.

Il se peut que le nombre des parents correspondants soit inférieur à deux si les candidatures pour certaines classes sont limitées. Le responsable de cycle APEL pourra alors intervenir pour aider et accompagner le parent correspondant.

Cette liste est transmise au chef d'établissement pour validation.

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative.

Vous disposerez des coordonnées des parents correspondants de votre classe en début d'année, ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Ils représentent les parents aux trois conseils de classe de l'année pour le collège et deux pour le lycée.

➤ **Avant le conseil de classe**, le parent correspondant sollicite et recueille les questions ou les remarques des parents. Une communication est faite en amont du conseil de classe via école directe pour inviter les parents à poser des questions à l'ensemble de l'équipe éducative : le chef d'établissement, le RPE, les professeurs. Il est donc important de vous exprimer. Un retour est fait à chaque parent qui a eu une interrogation après le conseil de classe.

Dans la mesure du possible, il rencontre également le professeur principal de façon à en savoir davantage sur la situation de la classe.

➤ **Pendant le conseil de classe**, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents ; il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance.

➤ **Après le conseil de classe**, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents, lequel est visé par le professeur principal et validé par le RPE et le chef d'établissement avant envoi avec les bulletins trimestriels.

Les parents correspondants sont animés et accompagnés par l'équipe du conseil d'administration de l'APEL.

Les rencontres parents –professeurs

Une fois dans l'année, en décembre et janvier une rencontre avec les professeurs est organisée. Il s'agit de donner la possibilité aux parents d'échanger dans le cadre d'un court entretien, les professeurs avec lesquels ils souhaitent faire un point sur le travail de leur enfant.

La soirée s'échelonne entre 17h30 et 20h. Les entretiens durent 5 minutes chacun.

Pour organiser cette soirée, vous devrez vous connecter sur École Directe et faire le choix de vos rendez-vous.

Les commissions d'appel

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision d'orientation prise par l'établissement (exclusivement troisième et seconde, classe où un choix d'orientation est fait) et qu'aucun accord ne peut être trouvé avec la direction de l'établissement, une commission d'appel, extérieure à l'établissement, tranchera en dernier ressort.

L'APEL siège dans ces commissions et peut vous conseiller, vous informer sur la procédure d'appel.

Faire appel, c'est exercer le droit de faire réexaminer la décision d'orientation en fonction des notes de votre enfant, mais aussi de l'ensemble de ses capacités, de ses difficultés, de ses projets. L'examen de son dossier s'effectue dans un contexte plus large que celui de l'établissement, par des personnes qui ne sont pas directement impliquées dans son histoire scolaire

Jeunes en situation de handicap

L'établissement accueille une classe ULIS (**unité localisée pour l'inclusion scolaire**)

Depuis la rentrée 2012/2013 Saint Michel accueille des enfants atteints de TFC (Trouble des Fonctions Cognitives) pendant leurs années de Collège. Aujourd'hui, elle est constituée de 8 à 10 élèves, encadrés par un professeur spécialisé.

Selon leurs compétences, les élèves sont inclus dans leur classe de référence de collège.

Service de santé scolaire

L'infirmerie est ouverte tous les lundis , mardis et jeudis de 9h à 17h.

Son activité s'oriente essentiellement vers le dépistage, la prévention, l'écoute et les soins, ainsi que vers la mise en place de programmes d'éducation à la santé. Il travaille aussi en lien avec les familles pour les demandes d'aménagements aux examens quand il y a lieu. Il examine aussi les dispenses de sport et travaille en lien avec les professeurs d'EPS pour d'éventuels aménagements en cas de dispense longue.

Demande d'aménagement pour le DNB (diplôme national du brevet) en raison d'un handicap ou d'une pathologie.

Pour disposer d'aménagement, les familles doivent se rendre sur le site de l'académie de Créteil.

La restauration scolaire

➤ **Externe.** Des repas occasionnels peuvent être pris n'importe quel jour de la semaine

➤ **Demi-pension :** 4 (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) ou 5 jours par semaine

➤ **Cafeteria pour les lycéens uniquement**

Pour les repas occasionnels, il est possible de créditer le porte monnaie électronique accessible sur École Directe.

La D.S.D.E.N (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) du Val de Marne accorde des fonds sociaux cantine. Vous serez informé, via École Directe de la disponibilité du dossier Fond Social Cantine avec ses conditions d'attribution

L'Association Sportive

En début d'année vous est remis une documentation sur les activités sportives que l'association propose. Les activités sont toutes animées par les professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement. Certaines activités organisent des compétitions. Il faudra donc prévoir que votre enfant y participe.

L'Association Sportive propose actuellement les activités suivantes : badminton, basket, tennis de table, multisports danse-comédie musicale, football, musculation, hiphop ...

L'Association Culturelle

L'Association Culturelle propose, en fonction des années, les activités suivantes : club d'échecs, club théâtre, comédie musicale, Chorale, Astronomie, atelier de chinois club de lecture , calligraphie, ... Des ateliers sont proposés à vos enfants pendant les temps de pause de midi, de 13h à 14h ou bien le soir après les cours. Ils vous seront présentés dans le courant du mois de Septembre et nécessitent pour certains une contribution financière.

Stages intensifs de remise à niveau et de perfectionnement.

L'Association Culturelle Saint Michel de Picpus-Soutien, organise depuis 1992, durant les vacances scolaires, des STAGES INTENSIFS de remise à niveau et de perfectionnement.

Les formulaires de demande d'inscription peuvent être téléchargés sur le site de l'établissement et sont envoyés aux parents sur Ecole directe.

Contact : Mme RAPIN 06 72 34 52 54 / acsmp@hotmail.fr

Le CDI

Centre de documentations et d'informations

Isabelle KREUTZ , professeur documentaliste, anime cet espace. Membre de l'équipe pédagogique, elle met en place avec les enseignants des séances de formation et participe à des opérations de communication

Le Bureau des lycéens

Ce bureau a pour but de faire part à la Direction des propositions faites par les lycéens pour améliorer leurs conditions de travail et favoriser leur bien-être au sein de l'établissement. Les projets sont tous pris en compte par l'équipe du BDL dans la mesure où ils s'insèrent dans un cadre scolaire.

Pastorale

Saint Michel de Picpus, Établissement Catholique d'enseignement sous tutelle des Pères et des Frères de Sainte Croix, a pour objectif d'assurer le lien entre Culture et Foi.

Conformément au Projet Éducatif, la pastorale fait partie intégrante de l'enseignement et de la vie partagée au quotidien. Elle s'adresse à tout élève inscrit dans l'établissement. Les familles sont invitées à y participer.

Sous la responsabilité du Chef d'Établissement qui a reçu mission Pastorale et de l'aumônier général de l'ensemble scolaire.

La pastorale permet de :

- Prendre en compte l'aspiration religieuse de tout jeune et lui permettre de s'interroger sur les grandes questions de la vie : engagement, souffrance, mort...
- Donner à connaître les principaux courants monothéistes, en particulier la Révélation judéo-chrétienne telle que la Bible nous la présente ;
- Connaître et intégrer le patrimoine religieux judéo-chrétien : fêtes principales, pèlerinages, architecture, liturgie, prières...

Pour les collégiens et les secondes, la pastorale se traduit par des séances d'une heure d'échanges.

Aumônerie

Une aumônerie est également proposée pour :

- Approfondir sa foi au Christ et son appartenance à l'Église ;
- Développer sa vie intérieure par des temps de prière personnelle et communautaire : messe, louange, adoration eucharistique, sacrement du pardon...
- Se préparer à un des Sacrements de l'Initiation chrétienne : Baptême, Eucharistie, Confirmation.
- Sensibiliser à l'attention aux autres, en particulier les plus fragiles (handicap, précarité, différence...), au service solidaire et caritatif.

Chaque semaine les collégiens se retrouvent pour une séance d'une heure.

Pour les lycéens, organisation d'une soirée de rencontre par mois. Un parcours alpha est mis en place pour les élèves du Lycée . Les élèves de 1^{ère} peuvent prendre en charge des groupes de 6èmes en aumônerie.

Le règlement intérieur et le carnet de correspondance :

Un carnet de correspondance est donné en début d'année à vos enfants au collège. Il est très important car fait le lien entre l'établissement et vous. Il doit être regardé et signé régulièrement. Il contient entre autres le règlement intérieur de l'établissement signé par l'élève et ses parents, ainsi que le règlement d'EPS et des Devoirs Sur Tables pour les lycéens.

Il contient aussi les éléments de la vie scolaire de votre enfant (retards, absences, sorties et circulation des élèves, attitude en classe, demandes spécifiques...) Il est important pour la sécurité de vos enfants de le tenir à jour et de le signer.

Pour les lycéens, toute communications avec l'établissement se fait par Ecole Directe

Les sanctions disciplinaires

Sans établir une liste exhaustive des sanctions, nous rappelons que l'APEL pourra soutenir les élèves et leurs parents notamment lors des conseils de discipline.

En cas de manquement particulièrement grave au règlement intérieur, ou après 3 avertissements, un élève peut être convoqué en conseil de discipline.

Ce conseil est composé du chef d'établissement, du RPE, du Professeur principal, de professeurs, des délégués de classe et d'un ou deux membres de l'APEL.

L'élève est convoqué avec ses parents.

Il est fortement conseillé de prendre contact avec votre responsable de cycle APEL qui préparera avec vous ce conseil.